

221C0978
FR0013153541-FS0343

5 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mai 2021, la société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 29 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAISONS DU MONDE hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action MAISONS DU MONDE au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société Morgan Stanley & Co. International plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.
